

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission sociale et de la jeunesse, acceptées par le Conseil municipal le 19 janvier 2000, sur la pétition: «Demande de soutien à l'Espace de vie enfantine Tournesol à l'avenue Wendt».

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 7 au Conseil administratif en lui recommandant d'étudier la possibilité de prendre cette crèche dans son giron.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif décide, sur la base du rapport favorable de la commission sociale et de la jeunesse et avec la recommandation du Conseil municipal, d'une étude à effectuer dans le courant de l'année 2000 en vue d'intégrer l'Espace de vie enfantine Tournesol, situé à l'avenue Wendt, dans les institutions subventionnées par la Ville de Genève.

A cet effet, M. Tornare est chargé de mandater la Délégation à la petite enfance afin d'étudier les modalités financières conformément au règlement de subventionnement des institutions de la petite enfance.

Un budget d'exploitation sera proposé dans le cadre de l'élaboration du budget 2001 pour la petite enfance».

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

Le 8 mars 2000.